

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Lydie CHAMPION
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Alain HOUPERT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. François NOWOTNY	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Damien THIEULEUX	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

**Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion Latitude21
Maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Paysage et du Cadre de Vie et
attribution d'une subvention pour 2020**

L'établissement public local « Latitude21, la maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon » a pour objet de proposer au grand public les éléments d'information et de formation autour des thématiques de l'environnement, de l'architecture et de l'urbanisme par :

- l'organisation d'expositions thématiques,
- l'organisation d'animations pédagogiques en direction des scolaires,
- l'organisation de conférences, de réunions publiques en relation avec les différents sujets abordés,
- la mise en œuvre d'une communication sur les activités de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie : site Internet / publications / événements,
- l'organisation d'un fonctionnement en réseau local avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Le lien entre Dijon métropole et Latitude21 est formalisé via une convention d'objectifs.

Suite aux délibérations du Conseil de Communauté du 21 décembre 2006 créant la régie personnalisée chargée d'assurer la gestion de la « Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie », et du 19 décembre 2013 relative à la convention d'objectifs et de moyens, il convient de mettre à jour cette convention qui arrive à échéance fin 2019.

La convention d'objectifs et de moyens avec Latitude21 Maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Paysage et du cadre de vie précise que la métropole contribue annuellement aux frais de fonctionnement de cet Etablissement Public Local.

Pour mémoire en 2019, la subvention s'élevait à 358 000 €.

Il est proposé d'allouer, pour l'année 2020, une subvention d'un montant identique à celle versée en 2019 soit 358 000 €.

Cette subvention sera versée selon les modalités prévues dans la convention d'objectifs et de moyens.

Le projet de convention d'objectifs et de moyens est joint en annexe.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour une période de 3 ans
- **d'attribuer pour 2020** une subvention de 358 000 € à l'Etablissement Public Local ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0